



Fermeture d'un abris camping car

Par **Denis Segond**, le **13/02/2017** à **18:51**

Bonsoir

Nous venons d'acheter une maison comprenant un abris camping car accolé a celle ci; sur le permis de construire de cet abris (distinct du permis de l'habitation); il est précisé: sol en terre battu, couvert de tuiles et ouvert de deux cotés (sud et nord).

Nous souhaiterions le fermer des deux coté, dont un coté par une porte haute pour l'accès du véhicule et l'autre par un mur; afin de le sécuriser mais lui conserver sa destination initiale abris de camping car.

La surface de l'abris est de 40 m2 ,

la surface de l'habitation est de 106,46 m2,et un garage de 25 m2. soit habitation et garage 131,46 m2.

Ma question: Pour effectuer cette fermeture de la dépendance
quelles sont les autorisations a demander: permis de construire, autorisation de travaux; et est-il nécessaire de faire appel a un architecte le projet total dépassant 150 m2.

Je vous remercie par avance des informations que vous pourrez me communiquer.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **14/02/2017** à **20:59**

Bonjour,

Vous devez simplement déposer une déclaration de travaux.